

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## Droit civil I : Personnes et protection de l'adulte (4DR1002)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Bachelor en droit</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	Voir ci-dessous	6
<b>Bachelor en droit (immatriculation avant 2018)</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	Voir ci-dessous	6
<b>Préalable au master en droit</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	Voir ci-dessous	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Automne

### Equipe enseignante

GUILLOD Olivier, Professeur ordinaire, et SAINT-PHOR Jérôme, assistant-doctorant.

### Objectifs

Ce cours vise à faire acquérir aux étudiant-e-s les connaissances fondamentales de droit des personnes et de la protection de l'adulte et à les rendre capables (méthodologie, analyse, argumentation) d'identifier et de résoudre des problèmes juridiques dans ce domaine.

### Contenu

Le cours traite d'abord du premier livre du Code civil (art. 1-89c) consacré au droit des personnes. Il évoque la notion juridique de personne, le début et la fin de la personne physique (naissance, mort), son statut personnel (nom, droit de cité, domicile, parenté), la capacité civile, spécialement l'exercice des droits civils, la protection de la personnalité, en général et vis-à-vis des médias, et la protection des données personnelles. En deuxième lieu, le cours aborde le droit de l'assistance et de la protection des personnes (art. 360ss CC). Il traite des aspects institutionnels (autorités, organisation), matériels (mesures personnelles anticipées, mesures de plein droit, curatelles, placement à des fins d'assistance) et procédurales de la protection de l'adulte. Le cours aborde enfin la théorie générale des personnes morales et analyse plus en détail le régime juridique applicable à l'association d'une part, à la fondation d'autre part.

### Forme de l'évaluation

Le cours de droit civil I fait l'objet, avec le cours de droit civil II (droit des familles), d'un examen commun, oral, de 20 minutes, précédé d'un temps de préparation. L'examen consiste d'une part à résoudre un cas pratique (qui compte pour les 2/3 de la note), d'autre part à répondre à une courte question théorique (qui compte pour 1/3 de la note). Un classeur des textes légaux pertinents est mis à disposition des étudiant-e-s pour la période de préparation. Chaque étudiant-e peut aussi apporter ses propres textes législatifs, sans annotation manuscrite (sauf les mises en évidence telles que surbrillance de couleur et soulignement, les signets servant de table des matières et les renvois à d'autres articles). Toute autre documentation est interdite, de même que les ordinateurs, téléphones et autres objets connectés.

### Documentation

Le plan détaillé du cours, l'horaire et la thématique des séances, les références aux décisions judiciaires à lire ainsi que des indications bibliographiques sont mises à disposition de l'étudiant-e sur la plateforme Moodle. La matière du cours pour l'examen est délimitée par l'ouvrage d'Olivier Guilloid, Droit des personnes, 4e éd. 2015, paru dans la collection des abrégés de la Faculté de droit. Cet abrégé est distribué à un prix préférentiel par l'ANED.

### Forme de l'enseignement

Une partie de cours ex cathedra et une partie d'exercices. Pour les exercices, les étudiant-e-s seront réparti-e-s en deux groupes qui travailleront en alternance avec Olivier Guilloid et Jérôme Saint-Phor, assistant-doctorant.